

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE TRAVAUX

Procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Pouvoir adjudicateur :

UNICIL SA D'HLM

11, rue Armény

CS 30001

13286 Marseille Cedex 06

R.C.S. Marseille B 573 620 754 - Siret 573 620 754 00032 - APE 6820A

Contact : service marchés publics via l'adresse suivante :

<https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché et description du marché :

La présente consultation concerne le remplacement des menuiseries extérieures dans le cadre de travaux de réhabilitation thermique pour la Résidence Grange de la Clarée située 05100 Val des Près dans les Hautes Alpes au nom et pour le compte de la SA d'HLM UNICIL.

La consultation est allotie en 2 lots :

-Lot 1 : Menuiseries extérieures

-Lot 2 : Réfection du hall du bâtiment A et création d'un abri au droit de l'entrée du bâtiment C.

Seul le lot 1 est concerné par la présente consultation.

Référence : 25-681

Procédure :

La consultation est passée par procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Lieu d'exécution : Résidence Granges de la Clarée 05100 Val des Près dans les Hautes Alpes

Lieu d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation complet peut :

- être consulté et téléchargé sur le site Internet suivant :

<https://www.marches-securises.fr>

Lien SA-HLM-UNICIL_13_20260702W2_01

Critères de choix :

Les offres seront analysées et classées des plus avantageuses économiquement aux moins avantageuses en fonction des critères suivants :

1- Critère n° 1 : Le prix des prestations - coefficient de pondération 40% ;

2- Critère n° 2 : La valeur technique - coefficient de pondération 50%. Le jugement de ce critère est basé sur le mémoire technique de 10 pages maximum du candidat, et se décompose de la façon suivante :

- Les moyens humains et matériels spécifiquement affectés à l'exécution du marché, par tâches et par opérations : **coefficient de pondération 15 % ;**
- Les procédés techniques, les matériaux et les fournitures retenues par l'entreprise pour l'offre de base : **coefficient de pondération 15 % ;**
- Le mode opératoire pour le remplacement des menuiseries extérieures et les moyens mis en œuvre pour l'information des locataires et le respect du milieu occupé : **coefficient de pondération 20 %.**

3- Critère n° 3 : La démarche environnementale (RSE) : coefficient de pondération 10 %.

La démarche RSE et les efforts en matière de qualité environnementale démontrés par le candidat pour l'exécution du marché. Par exemple (liste non exhaustive) :

- La provenance et la traçabilité des matériaux, produits et équipements de construction,
- Le réemploi,
- Gestion des déchets de chantier (tri, traçabilité, évacuation),
- L'optimisation de la consommation des ressources (eau, énergie, carburant, matières premières),
- Dispositifs internes de suivi qualité et sécurité,
- Éventuelles certifications ou labels détenus par l'entreprise (ISO, Qualibat, etc.).

Renseignements complémentaires : Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public via la plateforme Marchés Sécurisés.

Date limite de remise des offres : **8 septembre 2026 à 12h00**